

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019*

Le mardi 5 novembre 2019, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, Richard BRUMM, M. Christophe GEOURJON, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

**EXCUSES :**

M. Eddy ACACIA  
M. Jean-Yves SECHERESSE  
Mme Françoise RIVOIRE  
Mme Anne-Sophie CONDEMINE  
M. Thierry BRAILLARD  
Mme Corinne IELH  
M. Bruno CHARLES  
M. Kader CHARNI

**POUVOIR A :**

Mme PICOT  
Mme AIT-MATEN  
Mme FIERS  
M. BRUMM

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

## **1 – 31208 – Rapport sur la situation en matière de développement durable année 2018. Présentation pour information, sans vote.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Merci Madame la Maire, il s'agit de la présentation, pour information, du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable.

Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement débat sur le projet de budget, le maire présente en rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de la collectivité et, les politiques qu'elle mène.

Ce présent rapport est disponible en annexe ; il traite 5 axes dont chacun est illustré par les 13 thématiques de développement durable défini par la Ville pour embrasser au plus près l'exercice des compétences municipales.

Comme l'an passé, le rapport s'emploie pour chacune d'elles, à mettre en valeur les actions au bénéfice des habitants, celles qui relèvent d'une administration exemplaire et celles qui font l'objet d'un peu plus en raison de leur exemplarité.

Pour notre arrondissement, les actions suivantes ont pu être marquées. Au titre de la thématique Enfance et éducation, un parcours culturel avec l'école Aristide Briand a été organisé dans le cadre du réseau REP, de la politique de la Ville, de la charte de coopération culturelle, les structures culturelles telles que le théâtre des Célestins, le théâtre de la Croix Rousse, le musée des tissus, la maison de la danse et le centre d'histoire de la résistance et déportation, on construit un projet avec cette école.

Au titre de la thématique Maîtrise de l'énergie et réduction des gaz à effet de serre, la place Jean Macé a bénéficié d'une rénovation complète par la refonte de sa conception, les points lumineux de type boules ont été remplacés par des luminaires de type colonnes utilisant des LEDs.

Au titre de la thématique Mobilité, 15 km de double sens cyclable et une Zone 30 ont été mis en place pour la Rive Gauche du Rhône, pour favoriser la sécurité des cyclistes et faire reculer la part des déplacements en voiture.

Au titre de la thématique Participation citoyenne, aux bains douches Delessert, le collectif local alloué Compagnie d'architecture à mener plusieurs campements sonores aux bains douches Delessert, l'objectif est d'aller à la rencontre des utilisateurs de cet équipement social, restituer les témoignages déjà recueillis par le biais d'une fresque avec des QR-codes et une cabine d'écoute.

Au titre de la thématique Economie durable : commande responsable, l'opération « à table » pour les classes de CE2 de l'école Aristide Briand à Gerland, a eu lieu ; l'alimentation est au centre des préoccupations pour mieux connaître ce que l'on a dans l'assiette, goûter à tout et ne pas gaspiller, pourquoi ne pas aller voir ce qui se passe dans les jardins oasis de Gerland et agir au niveau de la restauration scolaire, c'est ce que font depuis 2 ans, les ambassadeurs du bien manger.

Les assistantes maternelles avec le relais Simone de Beauvoir, ont animé une soirée recyclage, en novembre 2018, intitulée « jouons avec la récup », une quarantaine d'enfants accompagnés par leurs parents ont participé à différents ateliers ou séances de jeux proposés avec du matériel de récupération et des produits éco-responsables.

Au titre de la thématique Egalité diversité, la Ville a déployé des moyens pour la lutte contre les violences au travail, dans ses services, un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, a été mis en place avec des actions d'information, de sensibilisation et de formation mais aussi, la mise en place d'une permanence externe d'écoute, d'information et d'orientation et un dispositif de prise en charge des victimes témoins.

M. GEOURJON : *Quelques petits commentaires, Madame la Maire pour dire que ce rapport est très complet et couvre la plupart des domaines d'intervention de la politique municipale puisqu'aujourd'hui, le développement durable n'est pas que l'écologie, c'est beaucoup plus large que ça et c'est une bonne chose.*

*Et ce rapporte montre que finalement, la ville de Lyon comme la Métropole, on en parlera dans d'autres lieux, ont beaucoup progressé sur l'intégration de la politique développement durable dans leurs actions concrètes.*

*Je pense qu'il faut maintenant que la ville de Lyon et la Métropole utilisent leur pouvoir prescripteur, leur force d'achat, pour pouvoir maintenant diffuser ces bonnes pratiques développement durable, au-delà des périmètres propres à la ville de Lyon, je pense à la restauration collective notamment mais pas que, on peut imaginer qu'il y ait des clauses beaucoup plus strictes sur les marchés publics, sur les méthodes de production ou les moyens et les lieux de production, avec des clauses sociales pour certains produits qui viennent de pays lointains, où le droit social et le travail des enfants sont beaucoup moins encadrés.*

*J'ai constaté que les kilomètres de pistes cyclables augmentaient lentement mais, c'est une bonne chose et, ça me permet de revenir sur des dossiers plus 7<sup>e</sup> arrondissement, pour indiquer que hier, à la Métropole, on a voté la fin du réaménagement de l'avenue Tony Garnier et, j'espère que ce sera l'occasion de cette 3<sup>e</sup> phase que l'on a beaucoup attendu puisque, la première phase date de 2005, que l'on ait un vrai traitement en pistes cyclables et en cheminement piétons, pour relier la station stade de Gerland à la ZAC Lyon Tex Sud puisqu'aujourd'hui cette ZAC est difficilement accessible pour les piétons, pour les vélos, on prend une contre-allée voitures à contre sens et ce n'est pas idéal surtout qu'elle est étroite.*

*C'est une vraie priorité et ça peut être l'occasion de gérer des problèmes de camionnettes qui se trouvent régulièrement sur ce secteur là et, pour finir, je pense que c'est l'occasion de redire que, maintenant que l'avenue Tony Garnier va être terminée, on a une autre rue avec des aménagements piétons et cyclables qui est nécessaire et, une réduction de la place de la voiture.*

*Je pense que c'est la fin de la rue Garibaldi qui est un projet qui a démarré il y a maintenant bientôt 10 ans et, l'urgence du prochain mandat, c'est de terminer l'avenue Garibaldi jusqu'à l'avenue Berthelot et si on arrive à faire ça au début du prochain mandat ça permettra d'ouvrir des perspectives, pour enchaîner et initier la requalification de la rue de l'Université, puisque si on réduit le nombre de voitures sur la rue Garibaldi, on le réduira sur la rue de l'Université et, on pourra réduire cette autoroute urbaine Est-Ouest qui traverse notre arrondissement.*

*Je vous remercie.*

Mme LA MAIRE : Ce rapport est donné pour information donc, il n'y a pas de vote.

## **2 – 31003 - Compte-rendu faisant suite à la délibération n°2018/4243 du 19 novembre 2018 portant sur l'approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la ville de Lyon – Direction Centrale de l'Immobilier.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Le 19 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention type d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre Orange et la ville de Lyon sur l'ensemble des bâtiments dont nous sommes propriétaires, autres que les bâtiments qui accueillent des services municipaux.

Un inventaire vous avait été présenté à l'époque qui répertoriait 245 sites, l'heure du compte-rendu est arrivé et 179 sites ont fait l'objet de travaux de raccordement à la fibre optique et 37 conventions ont été signées.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **3 – 31109 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 euros en faveur de l'association Les Septimousses, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants " Les Septimousses", sis 94 rue de Marseille à Lyon 7<sup>e</sup>, pour l'achat**

## **d'équipement informatique et le renouvellement du parc de poussettes – Approbation et autorisation de signature de la convention – Direction de l'Enfance.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 euros en faveur de l'association Les Septimousses, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants " Les Septimousses", qui offre 45 places et se situe 94 rue de Marseille à Lyon 7<sup>e</sup>

Cette subvention concerne l'achat d'équipement informatique et le renouvellement du parc de poussettes.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **4 – 30833 – Rapport d'activités de la commission communale pour l'accessibilité de la ville de Lyon – Années 2017-2018- Secrétariat général de la ville de Lyon – Mission Egalité.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce rapport concerne les activités de la commission communale pour l'accessibilité de la ville de Lyon ; ce rapport est consultable sur le site de la ville de Lyon, comme vous le savez.

Il y a un cadre juridique et toutes les communes de plus de 5 000 habitants doivent créer une commission communale pour l'accessibilité, présidée par l'adjoint de l'Hôtel de Ville.

Cette commission se réunit plusieurs fois par an pour dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Outre les 62 associations ou organisations représentantes des personnes en situation de handicap, il y a aussi les élus d'arrondissement.

La commission s'est récemment élargie et enrichie de 4 autres partenaires, les seniors, les cyclistes et les universitaires spécialisés dans le handicap, les représentants économiques des chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat.

Un point est également fait sur l'accessibilité au sport des personnes en situation de handicap.

Un point supplémentaire est à l'honneur de la ville de Lyon, c'est qu'elle a été récompensée par la commission européenne, en obtenant le premier prix pour l'accessibilité inclusive et universelle.

C'est pour tout ce travail de vigilance et de construction qui est menée par les associations afin que chacun et chacune prennent toute leur place dans la cité, que je vous remercie d'adopter ce projet de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Arrivée de Mme MARION

## **5 – 31032 – Attribution de subventions de fonctionnement à 12 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 110 500 euros – enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions - Direction des Affaires Culturelles.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Les subventions sont proposées en fonction d'orientations artistiques et culturelles justifiant un intérêt communal.

Les structures présentées ici s'inscrivent depuis de nombreuses années dans la politique culturelle de la Ville et partagent exigence artistique et transmission aux publics, favorisant ainsi une approche diversifiée et soucieuse du partage des savoirs et des arts.

Je vais me permettre de focaliser sur les 3 dossiers du 7<sup>e</sup> arrondissement :

LES INATTENDUS Locaux Motiv 10 bis, rue Jangot 69007 Lyon.

Cette association a 25 ans d'âge, il s'agit d'un lieu de pratique et de diffusion audiovisuelle, il y a des ateliers de créations, cinématographique, d'initiation à l'audiovisuel.

Depuis 1997, elle organise en effet tous les deux ans un festival dédié à des films hors normes, qualifiés de très indépendants : le festival « les Inattendus ».

Il y a un travail fait dans le cadre de la cité Jardin, de façon régulière depuis 4 ans désormais.

Le festival rassemble environ 2 000 spectateurs autour d'une centaine de films qui suscitent l'échange, chaque séance se déroulant en présence du réalisateur.

Cette année, cette structure va déplacer son festival qui était situé à la MJC du 8<sup>e</sup> arrondissement, au nouveau lieu chromatique 51 rue Saint Michel.

La subvention est pour un montant de 18 000 euros.

FRIGOBELLEVUE – 29 rue des Chartreux 69001 Lyon ; bien qu'il ne soit pas situé dans notre arrondissement, l'essentiel de son activité se déroule aux Halles du Faubourg.

Actif, voir activiste de 1979 à 1990, le collectif Frigo a été à l'origine d'une production artistique et conceptuelle conséquente dans le milieu de l'art contemporain. Précurseurs dans le domaine de la vidéo au niveau national et européen, performeurs impliqués, graphistes, créateurs de la radio libre lyonnaise Radio Bellevue, les artistes de FRIGO portaient l'état d'esprit d'une époque à travers des œuvres subversives.

Un livre a été fait en lien avec la ville de Lyon qui l'a coproduit avec un vinyle, également un travail d'édition, de participation à un livre, un certain nombre d'événements. Une exposition virtuelle visible sur Numéridanse.fr) intitulée Rockn'danse retraçant les liens entre musiques actuelles et danse coproduite avec la Maison de la Danse a été soutenue par la Ville à hauteur de 3000 euros, subvention votée au Conseil Municipal de juillet.

Il s'agit d'une subvention complémentaire pour 2019 de 1 500 euros.

LA GOURGUILLONNAISE – 4 Rue du Commandant Ayasse 69007 Lyon ; l'association « La Gourguillonnaise » a pour objet d'offrir à ses adhérents (personnels de la ville de Lyon, de la Métropole, des collectivités territoriales et pratiquants amateurs) les moyens de pratiquer toutes les activités culturelles et récréatives qu'elle propose (photo, informatique, théâtre, ateliers peinture...). A ce titre elle reçoit des collectivités des subventions de fonctionnement, dont celle de la Ville de Lyon. Pour soutenir les pratiques culturelles amateurs, qui concernent cette année 350 pratiquants au sein de cette association, la ville de Lyon souhaite donc soutenir financièrement l'activité de l'association « La Gourguillonnaise ».

Récemment, il y a eu une pièce de boulevard, extrêmement drôle, qui est toujours à l'affiche.

Pour 2019 le montant de la subvention proposé est de 10 000€.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Concernant le dossier sur la Gourguillonnaise, effectivement bien connu, on ne remet pas en cause son activité et l'activité menée par ses adhérents qui sont majoritairement des agents de la Métropole, éventuellement de la Ville.*

*La question c'est : « dans la mesure où cette association est principalement constituée par des agents de la Métropole, est-ce que la subvention qui leur a été accordée ne serait pas plus judicieuse dans un volet RH que dans un volet culturel ? »*

*C'est un lieu de diffusion ouvert à la Ville mais en termes de membres, l'association propose d'être ouverte à certains et on n'a pas réussi à avoir des informations sur la répartition des membres car ces associations peuvent être ouvertes et on peut se poser la question sur la part de la diffusion et sur la part d'activités des agents de la Métropole.*

*Est-ce que l'on ne pourrait pas avoir une autre répartition de la subvention afin de permettre à l'enveloppe culturelle d'être mise à disposition à d'autres associations qui elles ne pourraient pas émerger sur un volet « interne » aux activités des agents.*

M. GRABER : *J'ai 2 éléments de réponse : premièrement, l'origine financière de cette subvention provient effectivement des ressources humaines de la Ville, c'est une somme qui était déjà attribuée par la ville de Lyon à la Gourguillonnaise via le budget RH, qui a fait un virement de crédit à la culture et, c'est la culture qui verse cette subvention.*

*Deuxièmement, pourquoi ce choix ? Parce que la Gourguillonnaise s'est engagée depuis 1 an, à ouvrir cet établissement au-delà des agents de la Métropole et de la ville de Lyon qui sont aujourd'hui importants dans les bénéficiaires mais, pas les seuls ; cette association s'est engagée ses activités, à la fois sur le quartier de Gerland, sur la ville de Lyon et, plus globalement sur les arrondissements limitrophes du 7<sup>e</sup>, donc c'est bien dans cette optique que l'on s'inscrit aujourd'hui, cet accompagnement de l'ouverture de la structure à d'autres usagers du secteur.*

*C'est à la fois dans un souci de simplification mais aussi, d'encouragement à aller dans cette ouverture de la structure à d'autres usagers.*

M. BLACHIER : *J'ai une réponse dans le même sens d'autant que pour la première année, si vous regardez un peu la programmation effectuée, il y a des activités nouvelles, parfois culturelles (diffusion de théâtre, boulevard, de théâtre innovant) dont je vous ai parlé mais également, des activités plus sportives, comme la Zumba, faites de manière promotionnelles, et là, il n'y a pas besoin d'être membre du personnel de la Ville ou de la Métropole pour y accéder.*

*C'est la première année que c'est comme ça et vous avez une stratégie marketing différente, de médiation culturelle également qui n'a rien à voir et je vous invite à comparer par rapport aux années précédentes.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **6 - 31104 - Attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 127 264 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces" – Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution de subventions à diverses associations pour un montant total de 127 264 euros dans le cadre de l'opération nationale "revitalisation et animation des commerces".

Dans le cadre de cette opération nationale de revitalisation des commerces de centre-ville impactés par le mouvement des gilets jaunes, la ville de Lyon, en partenariat avec la Métropole de Lyon, a obtenu de l'Etat une enveloppe de 150 000 euros pour accompagner des opérations d'animation, d'attractivité et de communication commerciale ayant pour objectif de relancer la fréquentation commerciale des centres villes touchés par le mouvement des gilets jaunes.

Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, l'association concernée est l'association des commerçants du cours Gambetta qui propose un projet d'animation et on propose d'allouer une subvention de 5 240 euros.

La commission a donné un avis favorable à cette délibération.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**7 – 31100 – Fêtes de fin d'année – Illumination et animations 2019 : attributions de subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants- Approbation de conventions d'application mixte - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne les fêtes de fin d'année et revient chaque année.

Cette année, six associations de commerçants du 7<sup>e</sup> arrondissement proposent des projets d'illumination : Chevreul and Co pour un montant de 3 672 euros ; Gerland Commerces pour un montant de 2 355 euros ; Le Cœur du 7 pour un montant de 13 638 euros ; Comité des commerçants du cours Gambetta pour un montant de 8 910 euros ; 3 G Blandan pour un montant de 1 305 euros et Association des chinois d'Outre Mer pour un montant de 2 601 euros Lyon et Rhône-Alpes.

Cette délibération concerne aussi les animations et cela concerne 3 associations dans le 7<sup>e</sup> arrondissement : Gerland commerces pour un montant de 2 656 euros ; Le Cœur du 7 pour un montant de 234 euros et 3G Blandan pour un montant de 78 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Départ de Mme FIERS

**8 – 30866 – Attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette délibération concerne un dossier que nous retrouvons chaque année, l'attribution de subventions pour un montant total de 67 000 euros dans le cadre de la promotion de l'économie sociale et solidaire, du soutien de l'entrepreneuriat et la promotion de la consommation responsable et approbation d'une convention.

Deux structures associatives dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, sont concernées : Locaux Motiv' à qui l'on propose une subvention de 5 000 euros, pour l'animation hebdomadaire des « jeudis WE » et le BOL qui est le pôle de coopération sur l'alimentation à qui nous proposons une subvention de 6 000 euros pour favoriser la structuration et la visibilité de la filière alimentation durable locale à travers la fête des récoltes et la poursuite de projet de mutualisation logistique.

D'autre part, nous proposons une subvention de 3 500 euros à la chaire de l'Université lumière Lyon 2 et une subvention de 3 000 euros à la Chambre Régionale de l'ESS pour la mise en œuvre de la stratégie de promotion et de développement de l'ESS.

C'est une structure qui a un rayonnement régional et le 7<sup>e</sup> est également concerné.

Nous pouvons aussi parler de la Gonette pour le développement de la monnaie locale citoyenne, très implantée dans le 7<sup>e</sup> arrondissement ainsi que de la structure associative La Légumerie qui a une forte action auprès des citoyens de la Cité Jardin.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**9 – 31112 – Approbation de la programmation PEDT 2019/2020 : temps scolaire/temps périscolaire : ajustements et compléments - Direction de l'Éducation.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vous prie de m'excuser pour mon retard, j'étais retenu par un conseil d'école. Ce rapport concerne des ajustements et des compléments sur la programmation d'été 2019/2020 que j'ai eu le plaisir de vous présenter en septembre dernier.

Vous avez pu prendre connaissance dans ce rapport, de la liste des subventions et de réattribution de subventions annulées.

J'attire votre attention sur les subventions complémentaires au niveau desquelles notre arrondissement est particulièrement concerné, sur des projets d'éducation à la santé et, je tiens à souligner que la totalité de nos écoles continueront de bénéficier d'un ambassadeur du livre.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**10 – 31015 – Lyon 7<sup>e</sup> – Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon relative à la mise à disposition d'une partie de la Place d'Armes du parc Sergent Blandan sise 37, rue du Repos pour l'implantation d'un groupe scolaire provisoire - EI07277 – Direction Centrale de l'Immobilier.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne une convention d'occupation temporaire à titre gratuit, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon. Cette convention d'occupation concerne une partie de la place d'Armes du parc Blandan pour l'implantation du groupe scolaire provisoire du même nom, que nous avons mis en fonctionnement en septembre dernier.

A travers ce rapport, la Métropole de Lyon souhaite formaliser cette occupation qui va s'étaler jusqu'au 31 mars 2023.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11 – 3087 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon - Approbation et autorisation de signature du protocole d'accord entre la ville de Lyon et la CAF du Rhône – Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport particulièrement important concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 651 318 euros à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône pour le financement des 16 centres sociaux de Lyon.

Notre centre social de Gerland est bien évidemment concerné.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**12 – 31073 – Approbation d'un avenant n°2 à la convention d'occupation du domaine public du 16 novembre 2015 au profit de l'association Canoë kayak Lyon – Oullins la Mulatière 3 rue Antoni Perrin/quai du Canada à Lyon 7<sup>e</sup> –Modalités relatives la mise en place de nouvelles activités – Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du 16 novembre 2015 au profit de l'association Canoë kayak Lyon-Oullins la Mulatière 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7<sup>e</sup>.

La base nautique est installée dans le parc des Berges, propriété de la Ville et, si l'occupation était gratuite depuis 2015, le club élargi son offre de service de location et d'encadrement de la pratique des sports de pagaye.

Une redevance est donc proposée à hauteur d'une part fixe de 590 euros et d'une part variable de 2% du chiffre d'affaire réalisé sur ces activités.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**13 - 31060 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau- Approbation de conventions - Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Depuis 2001, la ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO). De Tokyo et Pékin.

Il existe deux catégories d'aide : la catégorie A pour les athlètes inscrits sur la liste élite des fédérations à hauteur de 7 500 euros et, la catégorie B pour les athlètes inscrits sur les listes de haut niveau membres des collectifs France ou Espoir, à hauteur de 4 100 euros.

Le rapport détaille le nom des athlètes et clubs concernés, on peut dire qu'il y en a 6 dans notre arrondissement, du Lyon athlétisme et un de l'association du roller BMX.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**14 - 30888 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 66e édition de la "SaintéLyon", le samedi 30 novembre et le dimanche 1er décembre 2019- Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce rapport propose, à l'identique de 2018, subvention de 25 000 euros à l'association Le Cyclotouriste, pour l'organisation de la 66<sup>e</sup> édition de la "Sainté Lyon", le samedi 30 novembre et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**15 – 31105 – Avis de la ville de Lyon sur les projets de modification simplifiée n°1 et 2 du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon – Direction de l'Aménagement Urbain.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Par ce rapport, il est demandé que la ville de Lyon sur les projets de modification simplifiée n°1 et 2 du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.

Nous avons voté ce nouveau PLU-H le 13 mai dernier, aussi bien à la Ville qu'à la Métropole

Le PLU-H est aujourd'hui en application ; il s'avère que des premières modifications urgentes doivent être faites, en particulier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et pour cela il est proposé de lancer une procédure simplifiée de modification du PLU-H, cela concerne pour notre arrondissement : modification simplifiée n° 1 du PLU-H pour le 7<sup>e</sup> arrondissement : Gerland du nouveau lycée 2, avenue du Pont Pasteur, aujourd'hui ce terrain a été acheté par la Région qui a compétence sur les lycées, afin d'implanter un nouvel équipement pour les lycéens, la difficulté c'est que ce tènement est aujourd'hui dans le PLU-H adopté en mai dernier en zonage UEI2, je vous passe le détail, mais, ça ne permet pas la construction d'un équipement d'intérêt collectif et il est proposé de faire évoluer ce zonage en mettant un secteur de mixité fonctionnelle autorisant 100% la surface à destination d'équipement d'intérêt collectif destiné à l'enseignement.

Cette modification allant être faite, le projet de permis de construire va pouvoir être déposé et les travaux démarreront afin de pouvoir accueillir les lycéens qui après les écoles et les collèges, sont aussi importants dans notre arrondissement.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**16-31074 - Lyon 7<sup>e</sup> - Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 67016001 "Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry" - Affectation d'une partie de l'AP n°2015-2, Programme 00012 - Direction de l'Aménagement Urbain.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous restons à Gerland avec ce rapport puisqu'il s'agit de l'aménagement d'une autre zone à Gerland à la limite nord de la zone d'aménagement concertée donc de la ZAC des Girondins ; c'est une zone qui est actuellement sous le feu des projecteurs puisqu'elle doit accueillir, à la fois l'école de Management Lyon (EM Lyon), avec une ouverture à la rentrée 2022 et le collège métropolitain qui a été voté hier à la Métropole, qui accueillera environ 650 élèves ainsi qu'un

équipement sportif qui accompagneront la croissance démographique du quartier de Gerland et répondront aux besoins des habitants. Les premiers élèves seront accueillis en septembre 2021.

Ces 2 établissements se situent dans un ensemble de 8,5 ha, qui représentent pour chacun d'eux 4,3 ha dans cet ensemble et il est proposé par cette délibération de traiter l'aménagement de l'ensemble des espaces publics qui vont entourer ces équipements, il est prévu de prolonger la rue Delessert Félix Brun au nord, rue en double sens permettant des accès logistiques au futur collège, de prolonger également l'allée de Fontenay avec un espace destiné aux modes doux, avec une dominante végétale extrêmement importante et, la création au débouché de cette allée de Fontenay, au sud du futur collège, d'un grand espace végétalisé, lieu de respiration à l'échelle du quartier, ce qui va donner un espace vert de près de 5 000 m<sup>2</sup> dans cette partie de la ZAC des Girondins.

Il est proposé également de réaliser une nouvelle voirie est-ouest, au nord de ce tènement, parallèle à la rue Lortet et bien évidemment avec tout ce qui est ouvrage de rétention d'infiltration d'eau et les réseaux d'électricité, gaz, télécom etc.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 7 037 900 euros TTC, la part revenant à la ville de Lyon concernant les espaces verts l'éclairage urbain, la vidéo protection qui sont compétence de la Ville, sont estimés à 1,5 millions d'euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Ayant fait beaucoup d'interventions sur le manque d'équipements scolaires dans cet arrondissement, dénonçant parfois le manque d'anticipation, aujourd'hui on peut voter ce rapport comme le rapport précédent décidant d'implanter un lycée, maintenant c'est un collège à Gerland, avec la réserve que j'aurai toujours puisque nous avons encore une école provisoire en attente de la construction de la nouvelle, sur Blandan, que les nouvelles constructions, les nouveaux projets, ne nous mettent pas encore dans les 6 années qui viennent, dans des situations de manque d'anticipation.*

*On va répondre à une partie avec le collège, le lycée, l'école provisoire, bientôt créée sur le sud Guillotière/nord Gerland mais, encore une fois, je ne peux m'empêcher de mettre en garde : on construit, on accueille de nouvelles familles dans cet arrondissement toujours plus jeune et malheureusement, depuis une dizaine d'années, on court toujours après le temps, avec des équipements scolaires (maternelles, primaires) sur lesquels, on a toujours un temps de retard.*

*Profitons de ce moment pour dire que l'on a quand même une école, en attente et en préfabriqué, à Blandan, on en a eu une à Gerland il n'y a pas si longtemps et, on a dû annuler pendant un moment, un projet de crèche pour ouvrir une ancienne école qui devait être une crèche.*

*On a pris du retard, mais là profitons en pour continuer de réfléchir et ne pas être en retard sur ces dossiers là et tant mieux pour le collège et le lycée. Merci.*

Mme LA MAIRE : *Je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes en retard puisqu'en ce qui concerne la construction des écoles, on a ouvert cette année Françoise HERITIER, il y a encore des classes de réserve. La nouvelle construction à Blandan est en modulaire de qualité, je ne sais pas si vous l'avez visitée.*

*Interrogez les parents et les enfants qui s'y trouvent, ils sont extrêmement satisfaits des locaux ; on n'a aucune classe surchargée et le collège construit par la Métropole, en même temps qu'il est construit, il y a des agrandissements des deux collèges précédents.*

*On a pu être dans le passé dans une situation tendue, ce n'est plus le cas aujourd'hui et, on est déjà sur l'acquisition de terrains et sur de nouvelles constructions de groupes scolaires, du côté Croix Barret, vraiment, on est dans l'anticipation et dans un relatif confort.*

*On reste très tendu en ce qui concerne les crèches mais comme vous le savez, c'est une compétence facultative mais, pour tout ce qui concerne les groupes scolaires et les collèges, actuellement, on répond et c'est très bien parce que c'est capital pour notre arrondissement mais, tant la Ville que la Métropole, répondent bien aux besoins de l'arrondissement. La Région risque d'avoir un peu de retard car, pour le moment, on a toujours des élèves qui vont au lycée dans le 2<sup>e</sup> arrondissement parce que l'on n'a pas de places pour eux dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.*

*On est comme vous, très heureux de voter ce type de décisions.*

M. GRABER : *En complément de ce que vous venez de dire, je précise juste que au PLUH nous avons aussi fléché un emplacement réservé sur l'actuel gymnase du collège Clémenceau pour reconfigurer cette parcelle toujours en gardant le gymnase, cette parcelle étant très mal utilisée, aujourd'hui on y met une extension provisoire du collège mais, on pourrait très bien imaginer une extension en dur, soit du collège Clémenceau, soit du futur groupe scolaire primaire et maternelle, c'est dans cet esprit là que cela a été fait et le terrain est déjà fléché en limite des secteurs Guillotière et Jean Macé.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**17 – 30912 – Mutualisation des postes de police des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements et relocalisation d'associations - 6-8 rue Claude Boyer Lyon 7<sup>e</sup> Opération n°7039002 – Adaptation du montant de l'opération, actualisation et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme de projet n° 2015-2 programme n°00018 - Direction de la Construction.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Par ce dossier, il s'agit d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe d'opération du nouveau poste de police des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ; cette opération intègre aussi des locaux municipaux transférés à la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement, qui ont été livrés fin octobre et déjà utilisés par des associations donc ce sera un mixe avec d'un côté sur la partie rue de la Madeleine destiné aux locaux associatifs et de l'autre côté rue Claude Broyer, destiné au futur commissariat de police municipale des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

Il s'avère qu'après les diagnostics techniques préalables réalisés, des désordres structurels plus importants que prévus ont été identifiés, notamment en termes de structures porteuses des planchers et de la charpente bois attaquée par la mэрule.

Il convient de traiter la charpente en bois et d'augmenter la solidité des structures porteuses du plancher, ce qui provoque une augmentation de l'enveloppe de 150 000 euros, qui passe donc de 1,1 million TTC à 1 260 000 euros TTC.

Ce nouveau commissariat sera livré au début du printemps prochain.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**18 – 30582 – Lyon 7<sup>e</sup> – Avenant n°1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 24 mars 2014, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail - EI07277 - n° inventaire 07277T001 – 03 et 07277T002-01 – Direction Centrale de l'Immobilier.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un avenant n°1 au bail emphytéotique administratif de valorisation des 21 et 24 mars 2014, portant sur le Parc Blandan, consenti par la Métropole de Lyon au profit de la ville de Lyon, en vue de la modification de l'assiette foncière dudit bail.

La Métropole de Lyon a signé une promesse synallagmatique de bail à construction avec la société Carré d'Or les 10 et 18 avril 2017 pour la mise à disposition des parcelles BI 161, 162 et 166 d'une superficie totale de 9 952 m<sup>2</sup>, correspondant au bâtiment 61 dit « magasin d'armes » et au bâtiment 48 dit « château de Lamothe ». Le projet porte sur l'aménagement et la construction d'un complexe hôtelier et touristique, d'un espace de restauration, de stationnements, de bureaux et d'un espace culturel. Cet ensemble immobilier développera une surface de plancher totale d'environ 5 820 m<sup>2</sup>.

Le projet entre 2015/2016 et aujourd'hui a évolué et il est nécessaire de faire évoluer l'emprise foncière de ce projet et sa conséquence directe sur les terrains qui étaient mis à disposition de la ville de Lyon ; IL est proposé de modifier l'emprise foncière de ces terrains.

Je précise que cette augmentation de l'emprise foncière Carré d'Or va plutôt dans le bon sens, elle a été présentée à l'association du développement du parc Blandan qui est satisfaite puisque ça permet de mettre un peu plus en recul notamment la partie hôtelière et de préserver les risques d'intrusions nocturnes au sein du parc.

C'est un projet qui va dans le bon sens.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **19 - 30517 - Lyon 7<sup>e</sup> - PUP Ginkgo Approbation de l'avenant n°1 à la convention de projet urbain partenarial entre la SAS de la Mouche, la Métropole de Lyon et la ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Nous revenons à Gerland avec un autre grand projet d'aménagement ; la Société d'aménagement du Domaine de La Mouche (SAS SADLM) est propriétaire d'un tènement foncier de 43 506 m<sup>2</sup> situé dans la frange est de Gerland, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

Ce terrain appelé site « Ginkgo », anciennement occupé par les usines de fabrication des machines à laver Fagor Brandt, est bordé par la rue Raclet au nord, la rue de Gerland à l'ouest, un emplacement réservé pour voirie nouvelle au sud et le boulevard de l'Artillerie à l'est.

Le projet de la SAS SADLM prévoit la réalisation de 68 797 m<sup>2</sup> de surface de plancher répartis comme suit : 42 192 m<sup>2</sup> de surface de plancher de logements neufs diversifiés, une crèche d'une surface d'environ 540 m<sup>2</sup> et des commerces et activités en rez-de-chaussée des logements pour une surface d'environ 1 065 m<sup>2</sup>.

25 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher, selon une mixité d'usage économique sur chacun des 2 îlots, garantissant au moins 30 % d'activités dites productives dont 10 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur l'îlot nord pour accueillir l'enseigne Métro et 15 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher sur l'îlot sud pour des activités tertiaires.

C'est justement parce que l'emprise de ces activités tertiaires située un peu plus au sud, doit augmenter afin d'accueillir l'entreprise Ametis, qu'un avenant à cette convention de projet afin de passer la surface initialement prévue de 15 000 m<sup>2</sup> à 18 700 m<sup>2</sup> de plancher et de répondre ainsi aux besoins d'implantation de cette entreprise.

Par Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **20 – Etat spécial d'arrondissement pour l'exercice 2020 Rapport Annexe 21-**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Le conseil municipal de Lyon a adopté le 23 septembre 2019, les modalités de répartition entre les 9 arrondissements de la ville de Lyon, les dotations.

Pour notre arrondissement la dotation s'élève pour 2020 à 700 071€

Ce montant est composé de 2 parts à finalités distinctes:

Une dotation de gestion d'un montant de 633 926€, elle-même composée de 2 parts. La première part, représentant 88%, correspond aux dépenses de fonctionnement engagées au titre des équipements transférés et des services relevant des attributions de l'arrondissement. La 2ème part, représentant 12%, correspond pour partie au nombre d'habitants et pour l'autre partie au revenu fiscal moyen par habitant.

Une dotation d'animation locale (DAL) d'un montant de 66 145€. Introduite par la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, cette dotation est destinée à renforcer les moyens d'information et d'animation de la vie locale, dont les actions des conseils de quartier.

Notre budget comprend 4 programmes :

1- Support mairie (dépenses d'administration générale de la mairie et de l'Etat) a. Etat : 42 226€ b. Mairie : 164 000€ 2- Equipements transférés a. Crèches : 254 600€ b. Sports (Gymnases et stades transférés) : 60 700€ 3- Locaux associatifs : 112 400€ 4- Dotation d'Animation Local (DAL) : 66 145€

A côté de cette dotation, qui correspond à la section de fonctionnement, l'arrondissement bénéficie également d'une dotation d'investissement dont les modalités de calcul ont été approuvées dans les mêmes termes par les 2 conseils, Conseil d'Arrondissement et Conseil Municipal, à savoir 2€ par habitant ; soit 164 290€.

Je vous demande mes chers collègues de donner l'autorisation à Madame la Maire d'adopter ces propositions et à adresser au maire de Lyon l'Etat spécial adopté en équilibre.

Mme DAGORNE : *Une traditionnelle explication de vote sur les dossiers budgétaires, nous nous abstiendrons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)**

Mme LA MAIRE : Nous avons les questions au prochain conseil municipal puisque c'est au tour du 7<sup>e</sup> arrondissement de poser les questions.

Nous avons choisi trois thèmes qui nous semblent importants pour la vie des habitants de notre arrondissement.

## **21-1-Situation de la place Gabriel Péri**

A deux pas de l'hyper centre et du Grand Hôtel Dieu, la place Gabriel Péri est connue de tous les lyonnais, mais surtout des arrivants à Lyon. Elle a toujours été un carrefour des cultures du monde. Mais, désormais, elle concentre également des difficultés, avec un marché sauvage, des trafics et des nuisances de toute nature. L'arrivée du tramway rue de Marseille a sans doute accentué encore cette situation et contribué à l'appauvrissement commercial du quartier.

La place Gabriel Péri bénéficie pourtant d'une forte mobilisation des services de Police, nationale et municipale. De même, les services de propreté et les acteurs sociaux sont très présents. Mais, comme les habitants qui viennent de lancer une pétition, nous constatons que la seule réponse sécuritaire ne suffit pas. Monsieur le Maire, quels sont les leviers que la Ville peut actionner pour envisager de résoudre ces difficultés ?

## 21-2-Devenir de la Cité Jardin

Lyon célèbre en ce moment le 150<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Tony Garnier. Mais nous souhaitons évoquer l'œuvre de deux de ses disciples, Auguste Chollat et Victor Robert. En 1924, ils débütent la construction des 553 logements de la Cité Jardin. Ce projet doit accompagner le développement de Gerland, de ses usines et de ses abattoirs. La Cité Jardin appartient toujours à la ville de Lyon, qui en a confié la gestion à Grand Lyon Habitat. En bordure du Biodistrict, à côté du métro et dans quelques jours du tram T6, avec ses cours ouvertes et l'école Briand, elle dispose de nombreux atouts. Mais elle nécessite une rénovation d'ampleur pour redonner de l'attractivité à ce patrimoine remarquable et offrir une vraie mixité.

Fin septembre, le Plan d'Urbanisme Construction Architecture des Ministères de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires a retenu la Cité Jardin au titre du programme REHA, Réhabilitation à haute performance environnementale de l'habitat. Pouvez-vous préciser, Monsieur le Maire, les déclinaisons pratiques de cette nouvelle recherche pour les habitants de Cité Jardin et les orientations que la Ville pourrait prendre à court et moyen terme ?

## 21-3-Requalification de l'avenue Tony Garnier

L'avenue Tony Garnier a longtemps marqué une véritable barrière, entre la ville et ses franges, comme le port Edouard Herriot. Les riverains et les entreprises subissent la présence régulière de camionnettes dédiées à la prostitution.

Pourtant, l'avenue reste l'entrée principale de la rive gauche depuis le sud de notre métropole. Ses abords sont aujourd'hui en pleine métamorphose. Les Jardins du Lou accueilleront plusieurs grandes entreprises régionales et nationales ; la Tony Parker Adequat Academy vient de connaître sa première rentrée ; rue du Vercors, le CIRC viendra compléter le Biodistrict.

La Compagnie Nationale du Rhône livrera un quai des énergies renouvelables en fin d'année, avant la construction d'un hôtel logistique urbain.

Au-delà de ces exemples, pouvez-vous indiquer, Monsieur le Maire, les autres projets d'activités le long du boulevard urbain et les perspectives de son éventuelle requalification à l'entrée du port ?

*M. CHELLALI : Notre groupe est ravi qu'enfin, la question va être posée à Monsieur le Maire, déjà posée en 2014 sur la place Gabriel Péri et, sur la requalification de l'avenue Tony Garnier concernant les camionnettes de prostitution, à l'époque, vous nous aviez dit que l'on noircissait le tableau, aujourd'hui vous faites le même constat que nous et nous espérons une bonne réponse de Monsieur le Maire.*

*Mme LA MAIRE : Je pense que si ces questions sont posées dans l'ensemble du conseil municipal, il aura des propositions à faire pour soit le règlement, soit l'amélioration de la situation qui est prise en compte par la Ville.*

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h40.